

ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
DU SGAMI

Je Vote pour un syndicat qui me ressemble

Un syndicat libre et moderne
qui défend au quotidien
l'ensemble des personnels
administratifs, techniques, sociaux
et contractuels du ministère
de l'Intérieur.

Vos élus sont
votre force !!

du 1^{er} au 8
décembre 2022



FSMI
FORCE OUVRIÈRE
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

Une semaine pour élire vos représentants !!!

Tous les collègues du SGAMI, administratifs, techniques, SIC, STM, titulaires, non-titulaires et contractuels, sont appelés à s'exprimer pour élire une organisation syndicale qui les représentera pendant 4 ans au sein du comité social d'administration local.

Tous les syndicats FO se réunissent sur notre liste locale, afin que l'ensemble du personnel soit représenté et défendu.

"Une instance décisive pour vos conditions de travail."

Le CSA doit se réunir au minimum deux fois chaque année et autant que nécessaire selon les sujets d'actualité.

Nos élus seront les garants de la représentativité et de l'égalité femmes / hommes.

Cette instance est l'instance la plus proche de vos préoccupations !!

Au sein du CSA SGAMI, les représentants FO s'engagent à combattre toutes les remises en cause de vos garanties collectives et à vous rendre régulièrement compte de leur mandat.

FO a obtenu pour votre quotidien :

- ✓ Le maintien des examens professionnels
- ✓ La prise en charge de la protection sociale complémentaire
- ✓ L'allocation forfaitaire de télétravail
- ✓ La hausse de l'aide à la restauration collective
- ✓ Le forfait mobilité durable

FO poursuit ses revendications sur :

- ✓ L'attractivité des SGAMI par l'octroi d'une indemnité de sujétion spéciale (ISS)
- ✓ La revalorisation du point d'indice, du CIA et de l'IFSE
- ✓ L'amélioration des conditions de travail face à la dématérialisation
- ✓ La défense du statut général des fonctionnaires (et particulièrement la garantie de l'emploi)
- ✓ La préservation des droits à la retraite

Quel est le rôle du CSA ?

Le CSA est obligatoirement consulté sur :

- les questions d'organisation et de conditions générales de travail,
- les organigrammes, ouverture ou fermeture de services,
- le budget,
- les effectifs,
- les travaux, l'achat de mobilier, de fournitures, etc,
- le fonctionnement, le règlement intérieur, les horaires variables,
- les questions d'hygiène et de sécurité,
- la mise en œuvre du télétravail et de son suivi,
- la gestion des astreintes et des heures supplémentaires.

C'est l'instance qui régit toute l'activité des services et de la vie du SGAMI

Quel est le rôle de la formation spécialisée ?

La formation spécialisée contribue :

- À l'amélioration des conditions de travail (organisation, environnement physique, aménagement des postes et du temps de travail),
- À la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des agents,
- Au respect des règles de sécurité, par la visite régulière des locaux ou réalisation d'enquêtes sur les accidents de service ou de travail

Au sein de cette instance, vos représentants FO seront les acteurs de la prévention de votre santé et de votre sécurité au travail.

Je vote pour un syndicat libre et moderne

Je vote FSMI FO



**VOTEZ nombreux,
VOTEZ FO, durablement
POUR VOUS**